Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAGELLAN

Action A (Distribution) FR0010259317

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de la SICAV est : Actions internationales.
L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. La SICAV est en permanence investie ou exposée à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition entre les zones géographiques définies et de répartitions de secteurs et capitalistiques (grandes, moyennes, petites). Elle peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20 %. La SICAV peut également utiliser des produits dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change.
Affectation des sommes distribuables : Distribution du résultat net et Capitalisation des plus-values nettes réalisées.
L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.
Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	10,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,91% (*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

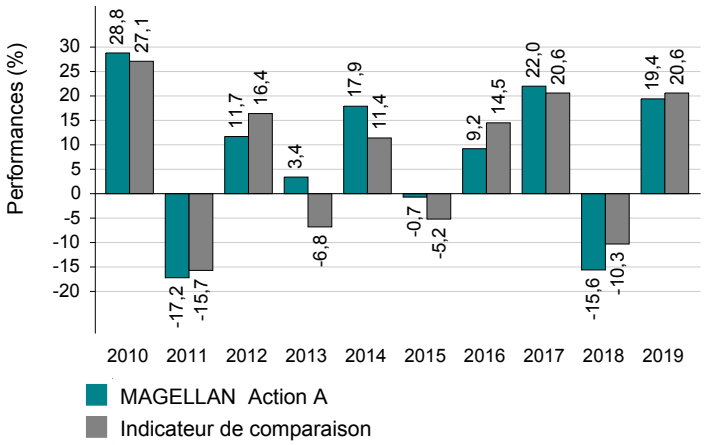
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2019 (*). Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

(*) Reflète une estimation des frais courants. Les frais courants réels 2019 étaient différents en raison de conditions spécifiques appliquées pendant une partie de l'année 2019.

Pour plus d'information sur les frais de la SICAV, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible à l'adresse www.comgest.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création de la SICAV : 15 avril 1988
Date de création de l'action : 9 décembre 2005

Devise de référence : Euro.
Indicateur de comparaison : MSCI Emerging Markets.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français et en d'autres langues gratuitement sur simple demande écrite auprès de COMGEST S.A., 17 square Edouard VII, 75009 Paris, France, ou à l'adresse électronique suivante : info@comgest.com.

Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de COMGEST S.A. et sur son site internet : www.comgest.com.
Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante : www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17 Square Edouard VII, 75009 Paris, France.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de la SICAV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
COMGEST S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.